

La Belgique sort l'artillerie lourde à la frontière

► Entre 250 et 290 policiers déployés pour contrôler la frontière franco-belge et le port de Zeebrugge.

► Les migrants présents sur le territoire seront renvoyés à la frontière.

► Au deuxième contrôle, ils risquent le placement en centre fermé.

Ce qui avait été annoncé lundi à demi-mot par Jan Jambon (N-VA), le ministre de l'Intérieur, est finalement confirmé. La Belgique renforce temporairement les contrôles à sa frontière avec la France pour faire face à un éventuel afflux de migrants quittant la « jungle » de Calais.

« On a informé la Commission européenne qu'on va temporairement déroger à Schengen », a indiqué Jan Jambon lors d'une conférence de presse commune avec le gouverneur de Flandre-Occidentale, Carl Decauwé, en référence aux règles de l'espace Schengen de libre circulation. « On a déjà intercepté 32 personnes hier (NDLR: lundi). Mais le nombre de migrants potentiel est estimé à des milliers. »

Le ministre de l'Intérieur craint de voir se développer en

Belgique d'autres « jungles », des camps « où vivent des gens dans des circonstances qui ne sont pas favorables ». Un euphémisme. Une présence, explique-t-il en substance, par ailleurs susceptible de faire fuir le touriste et de plomber l'activité commerciale au retour des beaux jours. « Je veux éviter tout impact sur la vie économique de la côte et sur le secteur touristique », explique-t-il.

S'il n'a pas eu de contact direct avec les commerçants de la côte ou le secteur horeca, Jan Jambon affirme que leurs inquiétudes ont été relayées par le gouverneur de Flandre-Occidentale, lequel avait plaidé dès lundi pour un renforcement massif et immédiat des contrôles à La Panne.

Avant même que la juge du tribunal administratif de Lille ne prenne sa décision quant au démantèlement de la partie sud de la « jungle » de Calais, la Belgique ferme donc à son tour une partie de sa frontière.

Voici comment va concrètement s'appliquer la mesure.

1 Contrôles systématiques à la frontière. Dès mercredi matin, entre 250 et 290 agents de la police intégrée (locale et fédérale) seront déployés à la frontière mais également aux alentours du port de Zeebrugge.

Ils effectueront des contrôles d'identité systématiques dans les

lieux stratégiques et sur les routes généralement utilisées par les passeurs.

« Nous sommes dans l'attente de la décision du tribunal de Lille mais on observe déjà sur le terrain des mouvements. Le risque est d'être confronté à des milliers de migrants et à un problème de maintien de l'ordre », a indiqué Jan Jambon, rappelant qu'il s'agit de personnes « en transit » qui cherchent à rejoindre l'Angleterre et non de demandeurs d'asile.

Le ministre n'a toutefois pas pu préciser sur combien de kilomètres s'étalera la zone de contrôle.

2 Rapatriement à la frontière. Les migrants « en transit » contrôlés en Belgique par la police intégrée recevront l'ordre immédiat de quitter le territoire

et seront renvoyés vers les frontières françaises.

Les migrants souhaitant introduire une demande d'asile seront par contre redirigés vers l'Office des étrangers à Bruxelles.

3 Deux contrôles = centre fermé. Les migrants qui, reconduits une première fois à la frontière, seraient à nouveau contrôlés sur le territoire belge, sont susceptibles d'être envoyés en centre fermé. Il en ira de même pour ceux qui refuseraient de se soumettre à un relevé d'empreintes.

4 Évaluation quotidienne. « Les contrôles dureront aussi longtemps que nécessaire », prévient Jambon. Le ministre ajoute que les besoins opérationnels et les zones de contrôle seront évalués quotidiennement. « Les policiers surveilleront les routes de passeurs que les policiers ont déjà pu détecter. S'ils cherchent d'autres routes, nous nous adapterons. »

5 Contrôle visuel des véhicules. S'ils tentent de rejoindre La Panne, c'est sans doute à pied que les migrants parcourront les kilomètres séparant Calais de la station balnéaire belge. Mais les policiers ont également reçu la consigne d'assurer un contrôle visuel, non systématique cette fois, des véhicules circulant sur les axes routiers.

6 La juge française doit trancher. Le tribunal administratif de Lille devrait se prononcer mercredi ou jeudi quant à la nécessité de démanteler la zone sud de la jungle de Calais. La juge Quemener (lire ci-contre) ayant en effet postposé la décision qu'elle avait initialement annoncée pour mardi.

Si elle accède à la requête des migrants et des ONG de suspendre la décision d'évacuer la zone, la situation fera sans doute l'objet d'une nouvelle évaluation de part et d'autre de la frontière. ■

LUDIVINE PONCIAU

jungle La juge Quemener a reporté sa décision

REPORTAGE

CALAIS

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Malgré le froid piquant, la jungle de Calais s'est réveillée plus tôt que d'habitude ce mardi matin. Sur le coup de 8 h 30, deux camionnettes louées par des associations actives sur le terrain battaient déjà le rappel tout klaxon hurlant. But : attirer le maximum de candidats à l'exil britannique à l'entrée principale afin d'accueillir Valérie Quemener, la juge du tribunal administratif de Lille qui venait visiter les lieux avant de prendre sa décision d'évacuer ou non la partie sud du camp.

L'appel des associations a fait son effet. Peu avant 9 h, ils étaient entre 1.000 et 1.500 habitants à l'entrée principale du camp. Pourtant, surprise : un appel lancé depuis l'église orthodoxe faite de bois et de plastique annonce que la magistrate vient d'arriver via l'entrée secondaire du camp. La foule fait mouvement. On se bouscule, on chante. L'espoir est grand.

Vêtue d'un manteau de fourrure et de bottillons en cuir noir, la juge Quemener n'est pas équipée pour affronter les flaques d'eau et les mares de boue qui constituent l'essentiel des chemins entre tentes et baraquements de fortune. Protégée par d'imposants gardes du corps, la femme de loi commence sa visite entourée d'une nuée de migrants qui tentent de l'approcher pour lui distiller un petit mot. Sans y parvenir, ils sont assez rudement écartés par les hommes aux oreillettes.

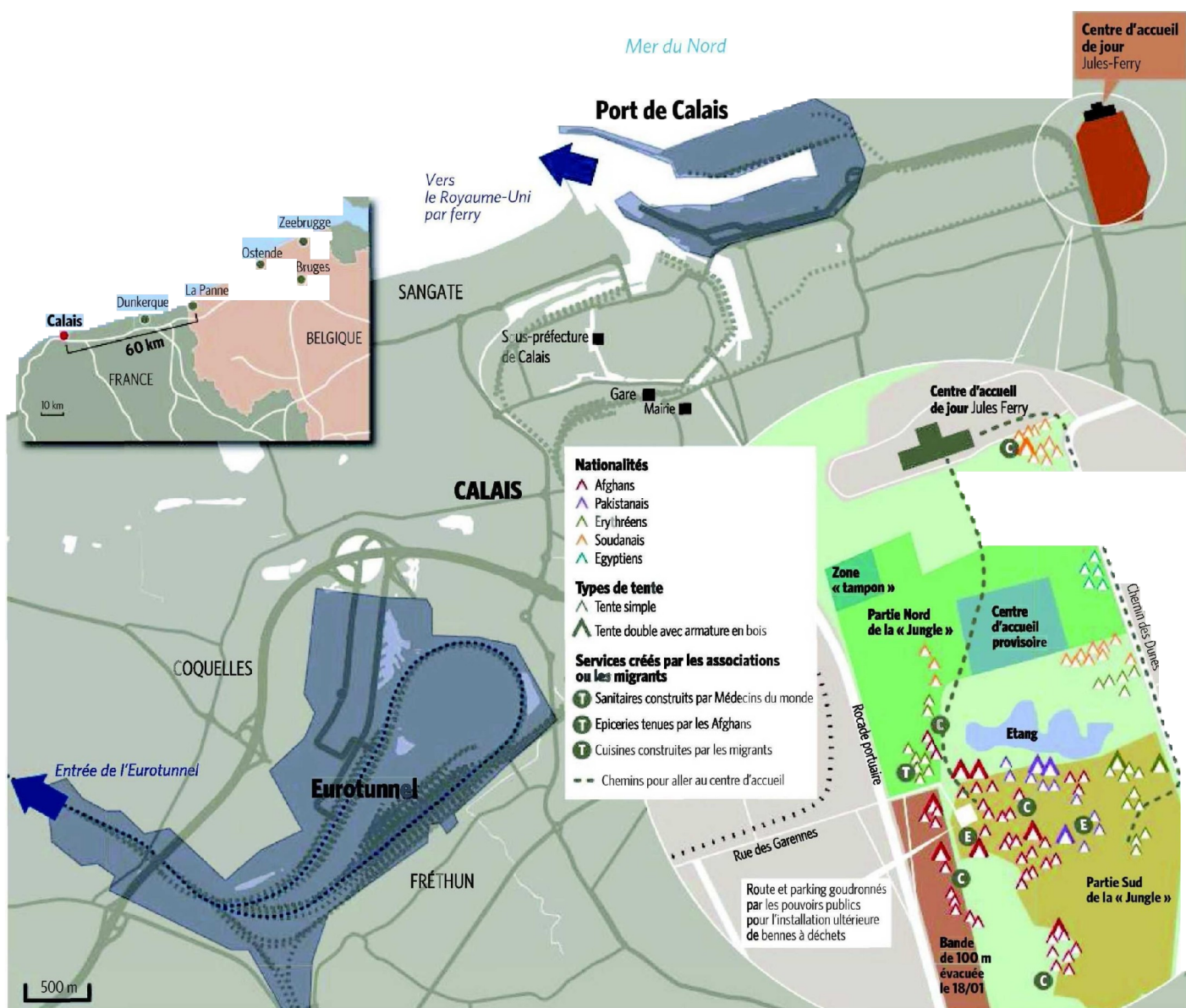
Le cortège défile entre les tentes mais ne s'y arrête pas. Pas sûr d'ailleurs que la juge ait pu se rendre compte des conditions de vie de la population tant son regard était masqué par la foule qui l'entourait. Tout juste a-t-elle eu l'opportunité de soulever une toile de tente et d'y jeter un rapide coup d'œil. Des bénévoles l'invitent à visiter la maison des femmes. « Elle y a rencontré trois femmes et cinq petits enfants. C'est trop peu », commente une responsable de l'Auberge des migrants, une association active

sur place. *J'aurais aimé qu'elle se rende à l'école où il y a beaucoup d'enfants. Elle se serait rendu compte du nombre important de mineurs non accompagnés qui vivent ici et qu'on ne peut pas déraciner une fois de plus.* »

Direction ensuite le parc où sont hébergés 1.200 réfugiés répartis dans 125 conteneurs. La magistrate y passera une bonne quinzaine de minutes avant de se rendre au centre Jules Ferry où des repas sont distribués et où les femmes et enfants peuvent se doucher. C'est là qu'acclamée par la foule toujours aussi nombreuse, Valérie Quemener terminera sa visite. Peu après 10 h 30, elle remonte dans sa voiture pour regagner Lille où l'audience concernant l'avenir de la jungle devait s'ouvrir à 14 heures.

A-t-elle été éclairée par son parcours entre les tentes et cabanes ? A-t-elle été sensible au sort des réfugiés ? Sa décision qui devrait tomber ce mercredi le dira. En attendant, le démantèlement partiel de la jungle est reporté. ■

FRÉDÉRIC DELEPIERRE



LES CHIFFRES

Toujours plus nombreux ces derniers mois

236 illégaux ont été interpellés en novembre dernier à la côte belge, a indiqué le gouverneur de Flandre-Occidentale, Carl Decaluwé. Ils étaient 783 en décembre, 950 en janvier et 750 au cours des vingt premiers jours de février. 64 % de ces migrants ont été interpellés aux alentours du port de Zeebrugge. Deux tiers des migrants sont des Iraniens, un tiers des Irakiens.

DEMANDEURS D'ASILE**Theo Francken collecte les « bonnes » pratiques en Norvège**

Theo Francken (N-VA), secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, était en déplacement lundi et mardi à Oslo et a trouvé plusieurs autres sources d'inspiration dans la politique d'asile norvégienne. Francken parle de la Norvège comme d'un « pays exemplaire » en la matière. Qui a des points communs avec la Belgique : un nombre assez proche de demandes enregistrées en 2015 (31.000 en Norvège contre 45.000 en Belgique) et beaucoup de Mena (mineurs étrangers non accompagnés) parmi les réfugiés. Politiquement, les deux pays sont également liés puisque le gouvernement norvégien est une coalition de centre-droit.

Mais la Norvège n'est pas 100 % comparable à la Belgique : isolée à l'extrême nord du continent européen, elle n'est pas un pays de transit, et le nombre de demandes d'asile enregistrées depuis janvier est incroyablement bas.

Quelles mesures norvégiennes pourraient inspirer la Belgique ? Premièrement, il y a le *screening* des téléphones portables des demandeurs d'asile. En Norvège, lorsqu'un candidat réfugié introduit une demande d'asile, la police passe souvent

en revue le contenu de son GSM (pour vérifier son identité et le récit livré lors des entretiens pour obtenir l'asile, mais aussi pour repérer les individus radicalisés). Des contrôles similaires sont effectués en Belgique (lorsqu'un juge l'autorise), mais c'est assez rare. A l'écouter, Theo Francken ne dirait pas « non » si cette pratique pouvait être effectuée en Belgique aussi facilement qu'en Norvège...

Deuxième source d'inspiration : la politique de retour de la Norvège, « championne d'Europe » en la matière. Autrement dit, elle renvoie beaucoup de migrants soit dans leur pays d'origine, soit dans un pays déclaré « sûr » par la Norvège et par lequel le demandeur d'asile est préalablement passé.

Troisièmement : la prise en charge des Mena. Theo Francken a visité lundi deux maisons où des Mena, qui ont obtenu le statut de réfugiés, vivent à quatre ou cinq, entourés d'un pôle éducatif. L'intégration de ces jeunes donne apparemment de très bons résultats. Mais le scénario est difficilement envisageable en Belgique : la prise en charge d'un Mena en Norvège coûte environ 100.000 euros par an...

CATHERINE JOIE, ENVOYÉE SPÉCIALE À OSLO

Deswaef « Un repli sur soi qui va coûter cher »

Alexis Deswaef, le président de la Ligue des Droits de l'Homme, renvoie à une étude européenne qui vient de chiffrer à 100 milliards d'euros par an la facture que représenterait le rétablissement des contrôles frontaliers à l'intérieur de l'espace Schengen : « Cette dérogation aux accords de Schengen est une marche arrière. Elle livrera aussi un impact économique bien plus lourd que le bénéfice escompté, d'autant que l'on ne rendra jamais les frontières hermétiques. Ce repli sur soi pénalisera l'activité éco-

nomique et touristique. Et n'offre aucune solution humanitaire aux réfugiés de Calais. Pourquoi Jan Jambon ne fixe-t-il pas rendez-vous à Cazeneuve et May, ses homologues français et britanniques pour régler ce problème de camps de réfugiés installés sur les côtes franco-belges, points de passage vers l'Angleterre ? Pourquoi ces trois pays ne se répartissent-ils pas les efforts ? »

Le président de la Ligue des Droits de l'Homme se montre d'autant moins optimiste sur les chances d'un dialogue en faisant observer que Théo Francken (N-VA) comme Jan Jambon ne cesse de limiter le nombre de demandes d'enregistrements de réfugiés : « De 250 par jour il y a quelques mois, elles sont passées à une soixantaine. Le gouvernement ne suit plus, faute de place d'accueil pour Fedasil. Ce manque de places, comme on l'a vu avec le parc Maximilien, crée des camps de réfugiés. En décidant de contrôler les frontières, Jan Jambon flatte d'abord son électorat. Ce n'est pas la réponse d'un homme d'Etat. »

Même réaction négative au Cirié (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) : « Il faut emprunter les voies légales pour traiter les demandes d'asile des réfugiés qui souhaitent se rendre en Grande-Bretagne. Ici, le gouvernement met en place une souricière, un instrument de répression alors qu'il faut s'attacher aux racines du problème. »

Amnesty International et l'association flamande pour les réfugiés *Vluchtelingenwerk Vlaanderen* appellent à respecter les droits fondamentaux des migrants et demandeurs d'asile : « Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'individus en détresse », rappelle Anne Claeys, de la section belge néerlandophone d'Amnesty International. « La Belgique ne peut simplement pas arrêter tout le monde à la frontière. Pour chacune de ces personnes, un besoin de protection est nécessaire. Ainsi, par exemple, il y a des mineurs, des victimes de la traite ou des personnes qui ont besoin de soins médicaux » souligne-t-elle.

Les deux organisations appellent le gouvernement belge à recruter du personnel pour informer les migrants de leurs droits et leur fournir une assistance juridique. « Cela ne pourra pas se faire de façon optimale sans discussions constructives avec la France et la Grande-Bretagne », concluent-elles. ■

D.V. (avec Belga)